



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.11

Numéro de la demande : 2019-0262
Demande : Nouvelles étiquettes ou modifications aux étiquettes de produits – Nouveaux organismes nuisibles
Produit : No Fly Zone
Numéro d'homologation : 32757
Matières actives (m.a.) : Perméthrine
Numéro du document de l'ARLA : 3032928

Objet de la demande

No Fly Zone est homologué depuis 2017 comme vêtements insectifuges. La présente demande vise à ajouter à l'étiquette du produit une allégation selon laquelle le produit repousse les tiques.

Évaluation des propriétés chimiques, de la santé et de l'environnement

Aucune évaluation des propriétés chimiques, de la santé et de l'environnement n'était requise pour cette demande.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur présentés à l'appui de cette modification consistaient en données propres au produit sur la rétention des matières actives pour un maximum de 110 lavages, des essais démontrant que les tiques étaient foudroyées et tombaient du tissu No Fly Zone après au moins 70 lavages, et 4 essais opérationnels sur le terrain, à grande échelle, ont démontré le rendement des vêtements traités à la perméthrine afin de repousser les tiques. Les espèces de tiques mises à l'essai au cours des divers essais comprenaient *Ixodes Ricinus*, *Amblyomma americanum*, *Dermacentor variaiblis* et *I. scapularis*. Les renseignements présentés ont démontré que les vêtements traités à la perméthrine réduisent jusqu'à 99 % les morsures de tiques, par rapport aux vêtements non traités, et étaient suffisants pour appuyer une allégation indiquant que les vêtements No Fly Zone repousseront les tiques pendant 70 lavages.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé une évaluation des renseignements fournis à l'appui du produit No Fly Zone, et a trouvé que l'information était suffisante pour appuyer la modification de l'étiquette du produit par l'ajout d'une nouvelle allégation indiquant que le produit repousse les tiques.

Références

- 2953799 2019, Public Health Agency of Canada Comment on Value/Efficacy of No Fly Zone, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1
- 2953800 2014, Reference Document : Pilot study assessing the effectiveness of factory-treated, long-lasting permethrin-impregnated clothing for the prevention of tick bites during occupational tick exposure in highly infested military training areas, Germany, DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1
- 2953801 2014, Reference Document: Effectiveness of permethrin-treated clothing to prevent tick exposure in foresters in the central Appalachian region of the USA, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1
- 2953802 2011, Reference Document: Pilot Study Assessing the Effectiveness of Long-Lasting Permethrin-Impregnated Clothing for the Prevention of Ticks Bites, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1
- 2953803 2019, Reference Document: Long-lasting Permethrin Impregnated Uniforms: A Randomized-Controlled Trial for Tick Bite Prevention, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1
- 2998296 2019, Value rationale to support label expansion (for ticks) of No Fly Zone (PCP no. 32757) clothing, DACO: 10.2, 10.2.3.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9